

Mialet et ses sources pétrifiantes avec formation de travertins:

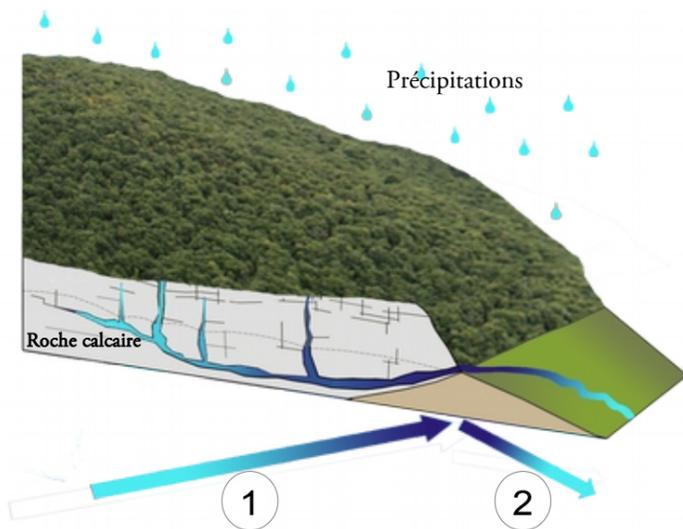
Les travertins ou tufières, amas de roche et de végétation, sont des milieux humides rares et fragiles que l'on retrouve sur la partie calcaire du site Natura 2000.

Bien que difficiles à dater, les travertins ont une formation très lente, moins de 5 mm par an. Certains sur le secteur de Mialet sont actifs sûrement depuis plusieurs milliers d'années et font partie de la richesse du patrimoine naturel local.

Cette lente évolution dans des lieux très localisés en font des milieux d'une surface peu étendue : de quelques centimètres à quelques mètres carrés. Sur le site Natura 2000, le travertin actif connu le plus imposant mesure 3,40 mètres de haut pour une épaisseur supérieure à 1,50 mètres.

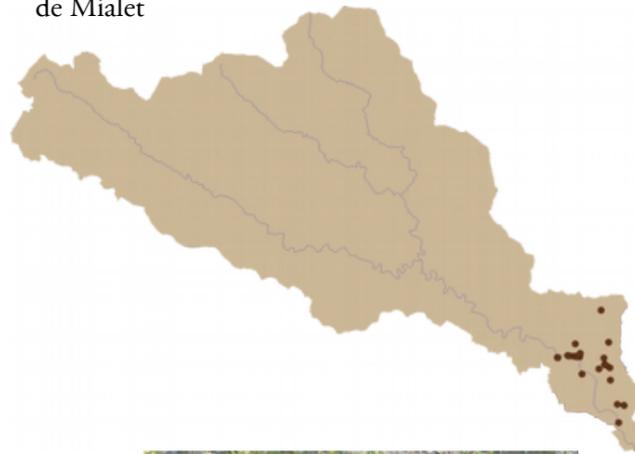
Certains de ces travertins abritent une espèce protégée : *Mannia triandra* (nommée communément « la Grolle »), découverte en 2013 dans cette vallée lors d'une journée grand public de découverte de la botanique.

Le travertin était autrefois utilisé pour les constructions. Le Colisée de Rome est notamment construit en travertin.



- 1 L'eau issue des précipitations, traverse la roche calcaire
- 2 par un processus biochimique se charge en bicarbonate de calcium (calcaire dissous)
- 3 La végétation (mousses) prélève le gaz carbonique (CO₂) contenu dans l'eau et ce phénomène libère le calcaire qui se dépose sur les végétaux.
- 4 Les dépôts de calcaire se font en continu et forment par accumulation des cascades et bourrelets de roche poreuse. Les mousses sur ces amas de roche poussent également en continu pour survivre.

● Localisation des « travertins » ou accumulation de tuf calcaire sur le secteur calcaire de Mialet



Travertins de plus de 3,40 mètres de haut sur la commune de Mialet.

Avis de recherche : le Cynips du châtaignier !

Deux formations ont été organisées dans la vallée en juin pour reconnaître le cynips du châtaignier. La participation était élevée mais ne suffit pas face à l'arrivée massive de cet insecte.

2 réflexes simples en cas d'observations de feuilles de châtaignier présentant des déformations importantes ou un bourrelet dans la feuille ou à sa base :

- prenez une ou des photos,
- contactez-nous et nous ferons suivre l'information à des spécialistes.

Chaque observation rapportée permettra d'aider à la lutte biologique

Contact : Luc Capon
Projet Natura 2000,
Maison de la communauté, 48110 Sainte Croix Vallée Française,
Tél.: 09 64 38 01 21
Mail : lcapon.cevennehautsgardons@orange.fr

Éditeur : Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons
Rédaction et réalisation: Luc Capon
Coordinateur et directeur de publication: Jean-Claude Pigache
Crédits photos : Luc Capon
Tirage : 3200 exemplaires



Lettre d'information du site Natura 2000 Vallée du Gardon de Mialet

n°5 - novembre 2014

“ Imagine... ” *

Dans nos médias et au quotidien, catastrophes naturelles et altérations de la planète dues aux comportements humains se partagent l'actualité. Représentations d'un monde déstabilisé, d'un environnement désormais perçu comme un ensemble complexe dynamique et évolutif, mais inquiétant. Pour comprendre cet ensemble d'écosystèmes se conjuguent s'associent ou se contredisent deux modalités de gestion, des modifications dans le temps et de "rattrapage" des dysfonctionnements :

- La première est de l'ordre de l'adaptation. Dans un principe d'équilibre, elle tend à un retour, par le moindre écart, à un état antérieur le meilleur possible. Sa logique est naturaliste, admettant une sorte de fatum, elle ne suggère pas l'intervention de l'humain.

- La seconde nécessite la mobilisation d'une des compétences essentielles de l'humain et qui le définit dans sa spécificité, c'est sa capacité à projeter les données de son présent et de son passé vers un temps à venir.

Cette imagination, se construit sur l'observation, l'expérience et la spéculation et propose des hypothèses... des anticipations... elle fonde la pensée scientifique.

C'est cette capacité d'anticipation, par projection dans l'espace et le temps qui nous "situe" face à la diversité des choix, c'est la nécessité du choix qui explore encore le champ de l'anticipation et par les chemins sensibles de l'empathie nous guide dans l'élaboration de nos comportements dessinant peu à peu une éthique, liant nos actes à leurs conséquences et nous impliquant dans un « à venir » ouvrant sur d'autres possibles grâce à des choix alternatifs.

Dans le battement permanent, entre théorie et pratique, entendons l'écho de quelques petits pas de plus dans l'évolution de nos comportements, inscrivons les efforts quotidiens de chacun dans une perspective (optimiste !) de l'intérêt général. Nous avons fait souvent le pire, tentons de faire pour le mieux. « Il suffit parfois d'un peu d'imagination. » *

Jean Claude Pigache,
Président du comité de pilotage

Sommaire

- Quel entretien de la végétation des berges ?
- Évaluation d'incidences, ce qu'il faut savoir !
- Le développement d'algues dans le gardon: phénomène naturel ou pas ?
- Mialet et ses sources pétrifiantes
- Avis de recherche : le cynips du châtaignier

Un aperçu de quelques actions en cours :

- Enquête natura 2000 à l'attention des habitants de la vallée (document disponible en mairie jusqu'au 31/12/14),
- La nouvelle programmation agricole est là. Le site Natura 2000 prépare, avec les partenaires locaux, les futures mesures agro-environnementales (MAE) 2015-2020 qui seront proposées aux agriculteurs,
- Lancement d'un partenariat avec le conseil général de Lozère pour améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les travaux routiers,
- Préparation d'un « rallye nature » pour les élèves de 5ème des collèges de Saint-jean du Gard et St Étienne Vallée Française,
- Rencontre des conseils municipaux suite aux élections municipales.

Quel entretien pour la végétation des berges ?

La vallée du Gardon de Mialet comptabilise 80 km de cours d'eau principal et 290 km de petits cours d'eau avec plusieurs centaines de propriétaires de berges. En tant que propriétaire, il n'est pas toujours facile de savoir quelle conduite vous devez tenir pour un bon entretien.

Chaque propriétaire riverain d'un cours d'eau privé est tenu à son "entretien régulier" (article L. 215-14 du Code de l'environnement). Pour autant, vous n'êtes pas libre d'entreprendre ce que vous voulez, l'obligation d'entretien tient en deux principes : sécurité publique et maintien du fonctionnement naturel du cours d'eau et de sa végétation. **Mais attention !** Un cours d'eau forme un milieu naturel complexe. Toute intervention doit donc être préalablement réfléchie afin de ne pas risquer de détruire l'équilibre de cet écosystème :

6 principes pour un entretien raisonné :

1-identifier préalablement sur votre berge: les arbres ou branches à risques pour les personnes ou qui pourraient tomber lors d'une prochaine crue, **les arbres avec un système racinaire important ou en bonne santé** ou ayant des trous dans le tronc et **les vieux arbres**.

2-éliminer les arbres ou branches à risques fortement penchés vivants ou morts prêts à tomber dans le cours d'eau,

3-conserver les arbres en bonne santé qui contribuent à maintenir la berge, **les arbres vieux ou ayant un système racinaire important** qui ont un rôle écologique, s'ils ne présentent aucun danger de déracinement ou de chute,

4-élaguer les plus grosses branches ou éventuellement éêter les arbres morts pour qu'ils puissent continuer à jouer leur rôle écologique et assurer la sécurité des personnes

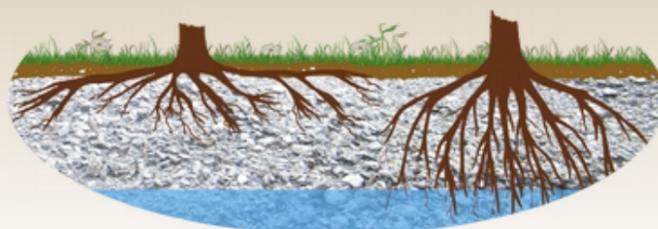
5-favoriser les espèces adaptées aux bords des cours d'eau telles que les Aulnes, Frênes, Saules qui ont un port racinaire profond et résistent bien aux crues.

6-reconnaître et maîtriser les espèces exotiques envahissantes (*Bambou, Renouée du Japon, Ailanthé, Arbre à papillon, Accacia, Canne de Provence*). Ne pas couper toute la végétation des berges, cela évite un afflux de lumière important. Le risque est l'implantation d'espèces exotiques envahissantes, très difficiles à maîtriser une fois installées.

Plus d'infos: Smage des Gardons :04-66-21-73-77 ; Site Natura 2000 : 09-64-38-01-21

Le saviez-vous ?

Le robinier et peuplier ont un système racinaire superficiel. Le saule et l'aulne ont des racines profondes. En bord de cours d'eau un système superficiel est sujet à déracinement lors des crues cévenoles. A l'inverse **un port racinaire profond stabilisera la berge** et supportera mieux l'effet des crues.



Enracinement traçant superficiel (robinier pseudo-accacia, peuplier)

Enracinement profond (aulne, frêne, saule)

Évaluation d'incidences : ce qu'il faut savoir !

Les **projets, plans, programmes ou manifestations** (PPM) susceptibles d'affecter de façon notable les habitats naturels et les espèces présents sur un site Natura 2000 doivent faire l'objet **depuis 2011 et 2013 d'une évaluation des incidences**.

Il s'agit de **prévenir d'éventuels dommages causés aux sites Natura 2000** et ainsi de :

- s'inscrire dans une gestion équilibrée et durable des territoires,
- conserver et promouvoir une activité économique et sociale responsable dans le périmètre d'un site Natura 2000.

N'étant pas figé, ce territoire repose sur un équilibre entre nature et activités humaines. L'évaluation des incidences est l'**outil réglementaire porté par les services de l'État qui assure l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines**.

Mon projet est-il soumis à la procédure d'évaluation des incidences ???

Synthèse des principales catégories de documents de planifications, programmes ou projets soumis à la procédure d'évaluation des incidences et qui concernent le site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet :

| Domaine | Liste nationale | Liste Locale 1* | Liste locale 2* |
|---------------------------------------|--|---|--|
| Urbanisme | Documents d'urbanisme ou de planification UTN : unités touristiques nouvelles | Permis de construire emprise >1500m ² Création/agrandissement campings >20 personnes Parking ou dépôts de véhicules >50 places/voitures | |
| Travaux | Travaux et projets soumis à études d'impact | Affouillements/exhaussements >2m et >1000m² | Travaux d'entretien et de réparation ponts |
| Eau | Projets soumis à déclaration ou autorisation loi sur l'eau | Plans de gestion ou d'entretien des cours d'eau | Prélèvements eau >200m³/h ou 1% débit Protection des berges longueur >10m Installations dans le lit du cours d'eau entraînant une différence de niveau supérieure à 10cm Assèchement, remblais de zone humide > 0,01 ha |
| Agricole, Forêt, Chasse, Pêche | Documents départementaux de gestion de l'espace agricole et forestier Documents de gestion forêt Certaines coupes forestières Aires géographiques de production | Introduction espèces non indigènes, non domestiques Ouverture élevages de chasse ou parcs chasse commercial Défrichements dans une surface boisée supérieure 4 ha ou moins de 25 ha Schéma départemental de vocation piscicole | Création voiries forestières/DFCI Création de pistes pastorales Retournement de prairies (cf. ci-contre) Défrichements superficiels 0,01 et 4 ha Dispositifs d'assainissement non collectifs |
| Industrie | Exploitations de carrières Déchetteries et ISDI (déchets inertes) Installations classées (ICPE) | Parcs photovoltaïques supérieurs à 3 kWc et inférieurs ou égales à 205 kWc | |
| Sports, Loisirs | Manifestation titre national ou international ou >100.000 euros Manifestations motorisées hors voies ouvertes à la circulation Rassemblements festifs et manifestations but lucratif | Manifestations égales ou sup. à 100 participants Manifestations aériennes Plan départementaux sites et itinéraires de randonnée Terrains sports motorisés Parcs attraction, jeux, sport > 2 hectares | Aménagements parois rocheuses et cavités souterraines Création de chemins de randonnée Parcs attraction, jeux, sport < 2 hectares |

*certaines catégories définies dans ces listes concernent uniquement la partie **gardoise** ou **lozérienne** du site !

Attention, il ne s'agit ici que d'une synthèse, les listes complètes sont mises à votre disposition sur notre site internet : [rubrique : Aller plus loin / Évaluation d'incidences](#)

Les questions à se poser ?

Mon projet se situe à proximité ou dans un site Natura 2000 ?
Fait-il partie d'une des trois listes nationale et locales ?
Est-ce que mon projet peut porter atteinte à un habitat ou une espèce à préserver dans le cadre de Natura 2000 ?

Pour trouver toutes les informations nécessaires à votre démarche de projets, n'hésitez pas à consulter ou contacter :

le **Document d'objectifs du site Natura 2000** «de la vallée du Gardon de Mialet» (ou DOCOB) disponible dans les mairies des 18 communes du site, à la Communauté de Communes de Cévenne Hauts Gardons ou sur le site internet :

<http://valleedugardondemialet.n2000.fr/>

le site internet de la **DREAL Languedoc-Roussillon ou DDT du département** qui met à votre disposition les **différents documents administratifs et guides** permettant de rédiger votre évaluation des incidences :

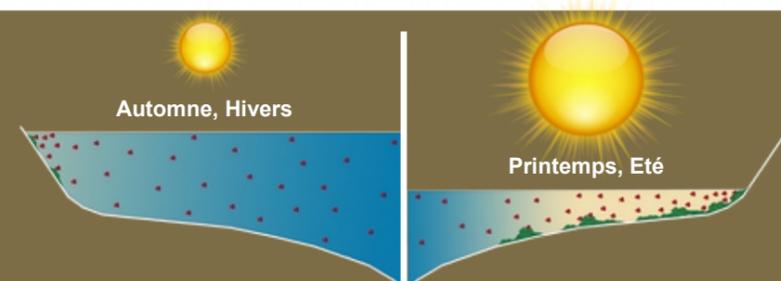
<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/>

l'**animateur du site Natura 2000** à la Communauté des Communes de la Cévenne des Hauts Gardons pour tout autre renseignement relatif aux habitats et espèces susceptibles d'être impactés. **Son rôle est d'accompagner** mais il ne réalise pas l'évaluation d'incidences.



Pour les prairies maigres de fauche, une **carte interactive de la localisation de ces prairies** est disponible sur le site internet du Gardon de Mialet

<http://valleedugardondemialet.n2000.fr/>



Le niveau de l'eau est haut :
-les molécules de nitrate/phosphore sont diluées,
-La température de l'eau est trop basse (inférieure à 12-14°C) pour le développement des algues.

Pas ou peu de développement des algues

le niveau de l'eau est de plus en plus bas :
- la température de l'eau (☀️) augmente avec l'intensité et la durée de l'ensoleillement.
- La concentration en molécule (🔴) de nitrate/phosphore dans l'eau est plus élevée à cause du niveau de l'eau de plus en plus bas.

Toutes les conditions favorisent la photosynthèse et le développement des algues dans le gardon.

Le développement d'algues dans le gardon : phénomène naturel ou pas ?

Oui c'est un **phénomène naturel** (cf. schéma) mais qui peut être accentué par différents facteurs naturels ou humains: augmentation de quantité d'azote dans le cours d'eau (rejets stations d'épuration, épandage,...), phénomène assez limité en Cévennes ; Baisse du niveau de l'eau et augmentation saisonnière de la température de l'eau ; mise en place de barrage temporaire, etc.

Reste la question de la faune aquatique : moins d'eau, plus d'algues, moins d'oxygène disponible... **L'été n'est pas un long fleuve tranquille pour les poissons !**

Pourquoi observe-t-on depuis quelques années de plus en plus des développements d'algues en hiver ?

Des données de météo-france montrent que les hivers 1989/1990, 2006/2007 et 2013/2014 sont les trois hivers les plus chauds depuis l'année 1900. La température moyenne durant ces hivers est supérieure de 1,8°C à 2°C par rapport à la normale.

Moins d'eau et des températures plus élevées sont deux facteurs importants qui participent au développement des algues l'hiver.